



## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 08

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

### OBJET : Approbation du compte administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'exposé en séance présentant les grands équilibres et résultats du compte administratif 2023 du budget principal ;

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas prit part au vote et que la délibération a été mise aux voix par Monsieur Norddine GUEDAMI, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire ;

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT	
Recettes (y compris opérations d'ordre)	554 040,79 €
Dépenses	453 214,01 €
Résultat de l'exercice 2023	100 826,78 €
Report du résultat de l'exercice 2022	390 871,12 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>491 697,90 €</b>

  

INVESTISSEMENT	
Recettes (y compris opérations d'ordre)	46 226,49 €
Dépenses	49 692,75 €
Résultat de l'exercice 2023	-3 466,26 €
Report du résultat de l'exercice 2022	62 208,44 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>58 742,18 €</b>

Compte-tenu des observations ;

## Le Conseil Municipal,

- 1) **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal, conformément au document joint en annexe
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré à Alix le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Mme Marie PAILLONCY



Le Maire,



M. Pascal LEBRUN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai*